



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE¹

En application de l'article 6 de l'arrêté 2020-4608 du 23 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 en Nouvelle-Calédonie

Je soussigné(e), Elisabeth ARNAL-BLANC, directrice/directeur ou adjoint(e)
du Lycée du Grand Nouméa (nom du collège/lycée et adresse)

autorise

Mme/M. :

né(e) le :

demeurant :

à se déplacer au plus une fois par semaine, en application du IV de l'article 6 de l'arrêté 2020-4608 du 23 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, pour venir récupérer du matériel pédagogique à destination de son ou ses enfants scolarisés dans l'établissement que je dirige.

Fait à : Nouméa

Le : 27 mars 2020

Signature et cachet de l'établissement

LYCÉE
DU GRAND NOUMÉA
36, promenade de Koutio
B.P. 183 - 98830 Dumbéa
Nouvelle-Calédonie
Tél : 41 01 00 - Fax : 41 01 00



¹ Remise lors du premier déplacement de la famille